



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Séance ordinaire du :</b> 16 avril 2026	<b>Délibération n° 2026-04-16/10</b> Direction des Affaires Juridiques
---	---

Le 16 avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. NAUDET, Maire. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 10/04/2026

**ETAIENT PRESENTS (32) :**

MM. Naudet, Deluchey, Mme Lemoine, M. Desrivières, Mme Tiberti, M. Sert, Mme Besnard, M. Mugens, Mme Adélaïde, M. Gourdan, Mmes Pavlovic, Haouzi, MM. Attard, Pellegrini, Mme Temanni, M. Hamdani, Mme De Simone, M. Sahin, Mmes Savetier, Peignart, M. Auchoix, Mme Papin, MM Arnould, Strehaiano, Mmes Mary, Krawczyk, MM. Mascarau, Pottier, Mme Courteille, MM. Bekare, Amedeo, Corceiro

**PRESENTS PAR PROCURATION (01) :**

Mme Ourseau à M. Naudet

**ABSENTS EXCUSES (00) :**

**ABSENTS (00) :**

**SECRETAIRE : MME LEMOINE**

**OBJET :** Election des délégués de la commune de Soisy-sous-Montmorency au Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisation d'Équipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency (SIEREIG)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2-1 des statuts du SIEREIG, autorisés par arrêté du Préfet du Val d'Oise n° A 19-100 du 06 mai 2019,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat, d'élire les 2 délégués titulaires et les 2 délégués suppléants de la commune au sein du SIEREIG,

**CONSIDERANT** que les délégués précités sont élus à la majorité absolue,

**CONSIDERANT** que cette élection doit avoir lieu à bulletin secret sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20260424-DEL2026041610-DE  
Date de réception préfecture : 24/04/2026

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

PAR trente-et-une voix POUR  
ET deux abstentions,

**PROCEDE**, par un vote nominal, à l'élection des 2 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants pour siéger au Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisation d'Équipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency (SIEREIG),

**SONT** candidats :

Titulaires :

- M. Nicolas NAUDET
- M. Amédée DESRIVIERES

Suppléants :

- Mme Marie-Paule LEMOINE
- Mme Estelle PAPIN

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire.

**SONT** ainsi élus délégués au sein du SIEREIG :

Titulaires :

- M. Nicolas NAUDET
- M. Amédée DESRIVIERES

Suppléants:

- Mme Marie-Paule LEMOINE
- Mme Estelle PAPIN

La secrétaire,

Marie-Paule LEMOINE



Le Maire,



Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 24 AVR. 2026  
Mis en ligne et/ou notifié le : 24 AVR. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 24 AVR. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20260424-DEL2026041610-DE  
Date de réception préfecture : 24/04/2026